

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
En an.	36 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	8
Poste :	
En an.	35 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Février 1880.

Bulletin politique.

L'affaire du Russe Hartmann, arrêté à Paris comme complice de l'attentat de Moscou, a été examinée au conseil des ministres.

Le conseil n'a pris encore aucune décision, attendu que la question est confiée au ministre de la justice, qui doit l'instruire au point de vue judiciaire. C'est seulement après la clôture de l'instruction que le gouvernement statuera.

Nous devons ajouter que le prince Orloff, en formulant sa demande d'extradition, s'est fondé sur les règles générales du droit commun entre nations civilisées et a visé directement l'attentat de Moscou en présentant Hartmann comme un de ses principaux auteurs.

L'affaire étant entre les mains d'un juge d'instruction, nous n'avons pas aujourd'hui à traiter en droit la question d'extradition. Nous devons seulement relever les étranges procédés de la politique républicaine, et appeler l'attention de nos ministres sur la situation délicate qui pourrait être faite à la France, le cas échéant.

Il y a quelque chose d'anormal, pour ne pas dire de scandaleux, dans l'intervention de certains députés en faveur de Hartmann. Le Parlement n'a rien à voir dans une négociation poursuivie entre un ambassadeur étranger et notre ministre des affaires étrangères. Admettre le contraire, ce serait bouleverser tous les usages et rendre impossibles nos relations avec les nations voisines.

Si le manque de sens moral n'était pas le caractère de la politique républicaine, les hommes du Parlement auraient compris qu'après leur démarche inconsidérée et re-

poussée par le garde des sceaux, ils n'avaient qu'à demeurer tranquilles.

Au lieu de prendre ce parti, les présidents des groupes ont imaginé de charger M. Engelhart, membre du conseil municipal, de suivre cette affaire. Nous nous demandons en quelle qualité un conseiller municipal peut intervenir, et ce qu'il a à voir dans une instruction judiciaire qui ne regarde en rien la ville de Paris ? Il faut vivre dans un gouvernement où tout est bouleversé, pour assister à une telle confusion.

Il paraît que M. Engelhart a eu la prétention de visiter Hartmann qui est au secret à Mazas. Le parquet de la Seine le lui a refusé ; et en cela il a rempli son devoir, jugeant avec raison que le conseiller municipal n'avait rien à voir dans cette affaire.

Nous ne parlons pas des journaux radicaux, qui, en cette question, nous paraissent prendre trop chaudement la défense d'un homme accusé de tentative d'assassinat.

Mais il nous est bien permis de trouver déplorable le bruit exagéré qui se fait autour de cette question. L'attitude des hommes politiques qui sont intervenus mal à propos nous semble de nature à gêner, sinon à compromettre considérablement la situation de notre gouvernement à l'étranger.

Ne peut-on pas interpréter défavorablement pour la France cette protection empressée que des membres de la Chambre accordent à un assassin, et cette campagne ardente entreprise par la presse radicale contre l'extradition avant que la justice ait statué ?

Dans un crime ordinaire, la presse a coutume de garder le silence sur l'action de la justice et de laisser toute liberté à l'instruction. Pourquoi cet empressément à défendre aujourd'hui l'accusé Hartmann, comme si on voulait peser d'avance sur la décision du gouvernement ? Cette attitude de la presse radicale et de certains membres de la Chambre est profondément regrettable, parce qu'elle est de nature à inspirer à l'étranger de dangereuses suspensions.

A tout moment, le ministre peut recevoir par voie diplomatique d'autres demandes

d'extradition d'une nature fort délicate. Le gouvernement ne doit donc être gêné dans son appréciation par aucune intervention indiscrète. Nous ne pouvons que l'engager à résister énergiquement à cette pression inconvenante exercée sur lui soit par des hommes de la Chambre, qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas, soit par la presse radicale dont le langage est absolument scandaleux.

M. Engelhart, avocat à la cour d'appel, a reçu avant-hier, à 7 heures du soir, l'autorisation de M. Andrieux de communiquer avec Edouard Mayer (Hartmann) au dépôt de la préfecture de police.

Nous croyons savoir, au dernier moment, que l'extradition de Hartmann sera accordée par notre gouvernement.

Les renseignements qui nous arrivent de Saint-Petersbourg ne laissent aucun doute sur l'existence de nombreux complots dirigés contre la vie de l'empereur Alexandre.

La veille même du crime qui a failli faire sauter toute la famille impériale, une quarantaine de personnes habitant le Palais-d'Hiver ont été arrêtées. On avait donc déjà en ce moment certaines révélations sur le danger qui menaçait le czar.

De plus, depuis quelques semaines, le czar trouvait, chaque matin, sur sa table de travail, des lettres bordées de noir qui l'avertissaient du péril.

Enfin, des brochures et des placards nihilistes étaient introduits journellement au palais et cachés jusque dans les lits des dames d'honneur.

C'est le *Daily News* et le *Tageblatt* qui nous apportent ces informations.

La conspiration est donc prouvée avec la dernière évidence, et elle avait des complices dans le personnel même du palais. Sans cette connivence coupable, on ne pourrait expliquer l'établissement de la mine, l'introduction des matières explosibles et la pose

des fils électriques destinés à y mettre le feu.

Le nombre des morts est jusqu'ici de dix ; mais on craint que plusieurs blessés ne succombent encore. Dès le lendemain de l'attentat le czar s'est rendu à l'hôpital pour visiter les malheureuses victimes.

Ce crime épouvantable fait ressortir ce que nous avons dit bien souvent de l'incroyable audace des conspirateurs, qui semble grandir tous les jours. Malgré une police nombreuse qui est en éveil depuis longtemps, malgré l'échec de tous leurs complots, les nihilistes poursuivent leur but avec une énergie sauvage, dont l'histoire n'offre guère d'exemples. Jamais projets aussi monstrueux n'ont été ourdis et réalisés avec un tel cynisme. Dieu veuille que de nouveaux attentats ne viennent pas encore épouvanter le monde, et que le czar, sain et sauf, ne soit plus en butte aux coups de cette secte infernale !

Quel changement la Révolution a opéré en Russie depuis le temps pacifique où l'empereur Alexandre se promenait tous les jours, absolument seul, dans les rues de sa capitale !

La presse et l'attentat.

Les feuilles rouges, avec leur mauvaise foi ordinaire, accusent les conservateurs de faire appel à l'étranger. Le *Rappel*, entre autres, dit que « les articles des journaux bien pensants n'ont qu'un but : épouvanter les gouvernements voisins, les engager à se coaliser et à nous faire encore une fois la guerre. »

Ce qui épouvante les gouvernements voisins, ce sont les articles révoltants de la presse révolutionnaire ; c'est la *Lanterne* disant que l'attentat contre la vie du tzar peut n'être considéré que « comme de TERRIBLES REPRÉSENTATIONS » ; c'est le *Mot d'Ordre* appelant ce crime épouvantable « un ACCIDENT POLITIQUE. »

Avant-hier encore, le *Mot d'Ordre* l'exprimait en ces termes : « Le nombre des morts et des blessés donne à l'explosion qui s'est produite

lui donnaient l'air d'une apparition céleste.

On eût dit la France en deuil près d'un vainqueur implacable, et pleurant, non pas avec résignation, mais avec amour, sur le sang de ses fils, les martyrs de l'honneur et du devoir.

Il y eut un moment de silence.

Le major était, lui aussi, profondément ému par cette vision ; il semblait éprouver une indicible difficulté à regarder en face.

Cependant l'officier recouvra son aplomb ; au bout de quelques instants, il prit la parole d'une voix encore peu assurée.

— Veuillez vous asseoir, mademoiselle, dit-il en très-bon français.

Mlle de Rochebrune tomba plutôt qu'elle ne s'assit sur le fauteuil qui lui était offert. Elle fit appel à toute sa volonté, et put retrouver un peu d'énergie.

— On vient de m'affirmer, monsieur, dit-elle presque en tremblant, que je pourrais compter sur vous pour un service dont vous apprécierez tout le prix, si vous avez une sœur tendrement aimée... Je croyais trouver à l'ambulance M. Paul de Rochebrune, mon frère, et l'on a mis à sa place un...

— Opi, mademoiselle, je sais, interrompit le major, je sais tout cela.

— Vous... savez ? dit Alice en se levant instinctivement, car cette interruption..., cette voix... O mon Dieu ! pensa-t-elle, je deviens folle !... Puis se rasseyant :

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BARON DE KOENIG

(Suite.)

Paul vit qu'il n'y avait aucune explication à espérer pour le moment. Il considéra en silence et avec attendrissement sa pauvre sœur qui se débattait sous le poids d'une fièvre ardente.

Puis une réflexion lui vint ; il se rendit près de sa mère...

— Le billet ? demanda-t-il, impatient... Qui l'a signé ?

La comtesse le lui rendit avec un empressément qui dénotait un changement complet dans les dispositions de son esprit. Elle ne voulait pas encore avouer qu'elle avait pu se tromper dans ses conjectures, ou du moins qu'elle avait été trop peu bienveillante pour la jeune fille : cela eût trop coûté à sa fierté. Elle feignit de n'être pas encore absolument rassurée.

— C'est cela, reprit Paul, après avoir examiné la pièce. Oh ! j'en suis sûr, Alice parlera maintenant...

Quand la malade sortit de son écrasant cauchemar, elle aperçut Paul au pied de son lit.

— Peux-tu m'écouter, Alice ? lui dit-il.

— Oui, mon ami ; parle.

— C'est que j'ai peur de te fatiguer encore, tu es si faible !... Mais tu sais combien je t'aime ; abandonne donc ces terreurs folles. Qu'as-tu à craindre, quand je suis là, près de toi ? Réponds-moi donc avec franchise.

— Je vais mieux maintenant, répondit Alice en appuyant ses lèvres brûlantes sur le front que lui présentait son frère. Tu peux parler.

— Je ne perdrai donc pas de temps... Je t'ai dit que ton serment m'était connu. En voici la preuve, ajouta-t-il en lui montrant le billet. Dieu a permis qu'il tombât entre nos mains pour que tout le monde te rendît justice...

Alice répondit par un sanglot, mais cette fois elle versait des larmes de soulagement et d'espérance ; ses traits, bien que gardant encore un air de tristesse et de mélancolie, exprimaient plus de sérénité.

— Tu vois, reprit Paul, tu peux t'expliquer maintenant.

— Alors, je puis tout dire, répondit Alice, après quelques secondes de réflexion.

xv

Il nous faut retourner en arrière avec la jeune fille pour éclairer le mystère de Châteaudun.

On se rappelle que Marton avait dû laisser sa maîtresse pénétrer seule dans le cabinet du major.

A l'invitation qui lui était faite d'entrer chez le commandant de place, M^{re} de Rochebrune appela tout son courage, et, baissant son voile, elle suivit le planton, qui lui fit traverser d'abord une pièce où se tenaient quelques officiers d'état-major et de jeunes employés d'administration.

Puis le soldat ouvrit une double porte matelassée donnant sur une grande pièce transformée en cabinet de travail, encombrée de dossiers et de cartons, qu'on avait jetés là pêle-mêle et à la hâte, selon les nécessités du moment.

— Faites entrer, dit le major assis derrière une large table.

Alice s'avança lentement, et le planton reforma la porte.

Le cœur de la jeune fille battait à se rompre. L'idée de se voir seule ainsi en présence d'un homme, d'un ennemi victorieux, qui pourrait tout oser peut-être, ne la préoccupait guère.

Sa seule crainte était de provoquer une réponse quelconque, au moment où elle avait tout fait pour l'obtenir, tant elle redoutait de perdre sa dernière espérance.

Debout au milieu de la salle, n'osant pas même lever les yeux, Alice était adorablement belle dans son émotion de jeune femme.

Son attitude si chaste, la douceur de son visage,

au Palais-d'Hiver UNE CERTAINE IMPORTANCE, etc. »

La Lanterne s'écrie :

« Le meurtre, l'assassinat politique, la conspiration, le guet-apens, qui donc les emploie et qu'est-ce qui les fait naître? »

« Ce sont les tyrannies, les gouvernements absolus, les monarchies despotiques, les pouvoirs occultes. »

Ainsi, c'est l'empereur de Russie qui est coupable parce qu'on a voulu l'assassiner !

Plus loin, la Lanterne ose dire que « la liberté, la démocratie, la République réprovent et proscrivent de tels moyens », comme si ce n'étaient pas des républicains qui, à vingt reprises différentes, ont essayé d'assassiner Louis-Philippe et Napoléon III.

De même que la Lanterne, le Rappel expose cette vérité de M. de la Palisse que, s'il n'y avait pas de rois, il n'y aurait pas de régicides. Après avoir dit que la vie du czar est sans cesse menacée, il ajoute :

« Ainsi, dedans comme dehors, le meurtre partout. Quelle existence ! Et ce n'est pas seulement l'existence du czar, c'est celle de tous les porte-couronne. On a tiré sur l'empereur d'Allemagne, sur le roi d'Espagne, sur le roi d'Italie, rien n'arrête les meurtriers. Le roi d'Espagne était avec sa jeune femme, tant pis pour elle ! Le roi d'Italie est le fils de celui qui a rendu Rome aux Italiens, n'importe ! L'empereur de Russie est un victorieux, l'empereur d'Allemagne est un victorieux, hélas ! ils croyaient qu'on les bénirait ; on les tue. »

« Voilà ce qu'on gagne à régner, à personifier le gouvernement, la puissance, la force. Alors, tous ceux qui souffrent, tous ceux qui rêvent des changements, s'imaginent que, si vous disparaissiez, leur souffrance disparaîtrait, que, si vous vous en alliez, le progrès arriverait. Ce qui se passe en Russie, en Allemagne, en Espagne, en Italie, partout où il y a un empereur ou un roi, s'est également passé en France quand il y avait en France un roi ou un empereur. Combien de fois on a essayé de tuer Louis-Philippe ! Combien de fois Louis-Bonaparte ! »

En somme, le Rappel plaide les circonstances atténuantes, et, s'il n'approuve pas absolument les attentats, il manifeste de singulières tendresses pour ceux qui les commettent.

« M. Thiers, dit-il, après le bombardement de Paris et la semaine sanglante, a pu se promener sans crainte dans les rues. M. de Mac-Mahon a pu s'y promener sans crainte en plein Seize-Mai. Pourquoi ? parce que nous sommes en République. Parce qu'en République tout n'est pas dans un homme. Parce que, quel que soit le Président du moment, on sait qu'il ne durera pas. Parce que les élections sont là pour imposer la volonté du pays et que contre le Seize-Mai c'est assez du quatorze octobre. En République, les souffrants n'ont besoin ni du couteau ni du revolver, ils ont le suffrage universel. Nous laissons le parti de l'ordre moral préférer un régime où l'on assassine. »

Ainsi le Rappel ne connaît qu'un remède aux attentats contre les souverains : la proclamation de la République universelle. C'est grotesque.

« En République, dit-il, les souffrants n'ont besoin ni du couteau ni du revolver. » Et Lincoln ? et les douzaines de Présidents assassinés dans l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud ? Il serait facile de prouver par des chiffres que c'est dans les Républiques que l'assassinat politique a fait, depuis cinquante ans, la plus grande consommation de chefs d'Etat. Partout où il y a des républicains, il y a des assassins. Si M. Thiers n'a pas été menacé pendant la Commune, c'est parce qu'il s'est sauvé. Et les républicains d'alors, n'ayant pas de Président sous la main, se sont consolés en massacrant des généraux, des archevêques, des magistrats et des gendarmes.

Chronique générale.

Le rôle actif et dirigeant adopté par M. Grévy dans ces derniers jours est sans doute chose ignorée ; du moins l'on ne sait pas, croyons-nous, avec quelle fermeté le Président de la République est intervenu dans les décisions graves prises par le gouvernement.

Dans les conseils des ministres qui ont été si fréquents depuis quelques semaines, on peut dire que c'est lui qui a dirigé les débats, discutant chaque chose avec sang-froid et autorité, de telle façon que les membres les plus fougues du cabinet sont quasi-dompés.

En ce qui concerne le projet de loi sur la magistrature, le gouvernement voudrait arriver à sauvegarder le principe d'inamovibilité, tout en épurant le personnel inamovible. M. Grévy espère calmer ainsi l'agitation considérable que ne manquerait pas de soulever la discussion d'une question aussi grave, comme il en a été pour l'article 7 et l'amnistie.

Une fois la combinaison trouvée, le gouvernement s'y attachera résolument, dût-on en faire une question de cabinet.

Où le principe d'inamovibilité demeurera intact, où il y aura crise ministérielle ; telle est la volonté du chef de l'Etat.

Il est même possible, si la Chambre, en cette occasion, et malgré les discours de MM. Devès et Spuller, abandonnait le gouvernement, que la crise ministérielle se compliquât d'une crise présidentielle. La raison en est que M. Grévy a moralement renoncé au droit de dissolution.

Nous croyons savoir que la fermeté déployée par le Président dans le conseil des ministres aurait produit une certaine impression sur les membres de la commission Boyssot, et que cette commission ne serait pas éloignée d'entrer dans la voie indiquée par le chef de l'Etat.

Ce résultat serait dû, absolument, on le voit, à l'action prépondérante de M. Grévy, qui, sous une apparence de bonhomie, est un Président constitutionnel autoritaire, en ce sens qu'il refuse nettement de laisser sor-

tir son ministère de la politique républicaine conservatrice.

M. Grévy a déclaré plusieurs fois à ses collaborateurs qu'il ne s'associerait pas à des innovations qui peuvent troubler la tranquillité dont la France a besoin.

C'est à lui que l'on doit le maintien à l'ambassade de Berlin de M. de Saint-Vallier auquel M. Gambetta avait déjà choisi un successeur.

Il a déclaré à son conseil qu'il voulait conserver au poste diplomatique le plus important un homme qui sert son pays en ayant pour devise : Patrie, Religion, Honneur.

On le voit, M. Grévy est loin d'être le Président fainéant que M. Gambetta avait rêvé.

Il a empêché déjà bien des folies ; et comme les républicains ont grand peur qu'il donne sa démission, il faut espérer qu'il en empêchera encore beaucoup d'autres.

**

SÉNAT. — A la séance d'hier, M. John Lemoine a été élu en remplacement de M. Léonce de Lavergne par 442 voix sur 255 votants ; il y avait 95 bulletins nuls.

L'ordre du jour appelle la première discussion de la loi sur l'enseignement supérieur.

M. Chesnelong monte à la tribune : il déclare aux membres de la gauche qu'au moment où ils fondent un gouvernement nouveau, c'est de leur part une grande imprudence que de commencer contre la religion une guerre qui a mal réussi à des gouvernements plus forts.

« Pourquoi voulez-vous anéantir l'enseignement chrétien ? parce que, depuis trente ans, à force de travail et de sacrifices, nous avons fondé des établissements qui sont notre orgueil, mais qui sont votre effroi. »

« C'est pourquoi vous voulez tourner le pays contre lui-même : vous voulez faire deux Frances. Du jour où cette loi sera votée, vous sortirez de la liberté pour entrer dans la persécution. »

En descendant de la tribune, l'honorable M. Chesnelong a été l'objet, de la part des membres de la droite, d'une chaleureuse ovation.

**

On nous communique de source authentique, lisons-nous dans les *Tablettes d'un Spectateur*, la dépêche suivante arrivée chiffrée dimanche soir de Saint-Petersbourg :

« Pour 28, est convoqué grand conseil de la famille impériale, pour discuter la question de l'abdication de l'Empereur. »

**

La nouvelle d'un autre crime nous arrive encore de Russie.

L'Agence russe a transmis, l'avant-dernière nuit, à plusieurs journaux la dépêche suivante :

« Moscou, 22 février. »

Un grand incendie a éclaté hier, détruisant l'Institut technologique du parc Pe-

trovski, les musées agronomique, mécanique, avec toutes leurs collections.

Plusieurs étudiants ont été arrêtés. »

C'est là encore un exploit de cette secte abominable qui, depuis deux ans, ravage la Russie. Incendies et assassinats, tels sont les procédés avec lesquels ces misérables entendent « régénérer » leur pays.

Ce n'est pas seulement la mort du czar, de sa famille, de ses fonctionnaires que l'on poursuit, c'est une guerre de destruction déclarée à la société tout entière.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA STATION QUADRAGÉSIMALE A S'-PIERRE DE SAUMUR.

Il est une parole qu'on ne se lassera jamais d'entendre, qu'on entendra toujours avec plaisir, parce que le cœur de l'homme en a besoin : c'est la parole de Dieu.

C'était la pensée qui me venait à l'esprit, dimanche dernier, en voyant le religieux recueillement de l'immense auditoire réuni dans l'église Saint-Pierre.

L'orateur chrétien, il est vrai, avait développé avec tous les charmes d'une brillante éloquence un magnifique sujet, un sujet dont l'énoncé seul suffit pour produire dans l'âme les plus vives émotions : « *Vobis creditibus honor* : Honneur à vous qui croyez » (épître de saint Pierre).

Certes ! nous ne sommes plus au temps où les consuls et les prétors romains traitaient les chrétiens de « race avilie et méprisable ». Le christianisme a conquis le monde, il resplendit aujourd'hui dans toute sa beauté ; et, bon gré, mal gré, il faut convenir qu'il a triomphé avec honneur et que c'est lui seul qui donne à l'homme sa vraie dignité et sa véritable grandeur morale.

Il se trouve néanmoins par le monde quelques dissidents qui ont intérêt à nier cette éclatante vérité ; mais de quelle valeur peut être la contradiction présentée par un esprit qui ne voit pas juste et par un cœur qui s'est retiré du bien ? Tout homme sincère et qui n'obéit pas à ses passions conviendra que le christianisme seul élève l'esprit en lui donnant de grandes et belles idées, ennoblit le cœur en lui communiquant la force et la tendresse du dévouement, et produit l'honnêteté de la vie.

Le Rev. P. Reynaud a successivement prouvé ces trois points avec cette clarté de style, cette élégance de diction et cette chaleur de conviction qui ne manquent jamais d'entraîner les esprits et d'émouvoir les cœurs.

Après ce magnifique sermon, il fallait forcément conclure : donc, pour être grand par l'esprit, par le cœur et la vie tout entière, il faut être chrétien.

Le Rev. P. Reynaud prêcha à l'église Saint-Pierre, le dimanche, à l'issue des vêpres ; le mardi et le jeudi de chaque semaine, à 8 heures du soir.

L'abbé AUG. BRANCHEREAU.

— Pardonnez-moi, monsieur : la fatigue, l'anxiété, la crainte d'un irréparable malheur, me donnent pour ainsi dire des hallucinations, et...

— Je n'ai rien à vous pardonner, mademoiselle : c'est bien plutôt à moi d'implorer ma grâce. Écoutez-moi, reprit-il avec force en se rapprochant, je suis cause de tout, et je ne consentirai jamais à me relever avant d'avoir obtenu mon pardon.

Alice, effrayée, ne voyait pas, elle n'entendait plus.

Le major était à ses genoux. Et cette fois ce n'était plus une hallucination, car, puisant dans sa colère et sa surprise la force qui lui manquait tout à l'heure, Alice surgit de toute sa hauteur, et, sans calculer les conséquences de ses paroles :

— Ce que vous avez fait là est odieux, monsieur de Kœnig..., lui dit-elle.

En voyant d'un côté l'indignation superbe de la frêle et timide enfant, d'autre part l'embarras et la gaucherie du robuste officier à ses genoux, il eût été difficile de dire : c'est celui-là qui est le vainqueur, voilà le maître. Pour un instant, le droit primait la force.

Le major baron von Kœnig, blessé dans son orgueil, se releva ; puis doucement il répartit :

— Vous êtes bien dure, mademoiselle, pour l'un de vos meilleurs amis...

— Un ami ? sous ce costume !... Ah ! j'ai pu avoir de l'estime pour un galant homme, mais pour

un traître et un espion, jamais.

Elle se dirigeait vers la porte.

Le baron, de plus en plus honteux, irrité d'une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu, ne craignit pas d'avancer la main comme pour retenir la jeune fille ; mais celle-ci, évitant ce contact, jeta sur le major un regard de pitié et de mépris.

— Mais pardon ! vous oubliez, mademoiselle, le motif de votre visite : il s'agit de Paul de Rochebrune, dit fort à propos le baron, changeant aussitôt de tactique.

Cette interpellation ramena la jeune fille à la triste réalité qu'elle avait oubliée un moment.

Elle s'arrêta brusquement, et inclina la tête :

— Que puis-je attendre de vous, monsieur ? fit Alice avec amertume.

— Tout, mademoiselle, reprit le baron d'un air théâtral... Et si vous daigniez m'écouter quelques instants, loin de me maudire, vous me remercieriez de ce que j'ai fait pour sauver votre frère.

— Sauver ?... vous dites qu'il est sauvé ? Oh ! merci... merci mille fois. Et, dussé-je oublier que vous êtes notre ennemi, je vous demande pardon de vous avoir froissé.

Le plaisir que causait à Alice une pareille nouvelle allait lui faire oublier l'audace du baron.

— Vous ignorez peut-être, continua hypocritement l'officier en regardant sa proie, vous ignorez peut-être les coutumes de la guerre ?... Paul de

Rochebrune a été fait prisonnier ici : blessé à la jambe, il était à peine à l'ambulance que la fièvre s'empara de lui ; l'Etat réglementaire des malades qui m'avait été présenté portait à la colonne ARMES deux mots seulement : *franc-tireur* ; mais ces deux mots, mademoiselle, c'était une sentence ! Sa Majesté désire qu'il ne soit pas fait grâce de la vie aux prisonniers des armées irrégulières...

Par mon ordre — vous entendez bien ? — par mon ordre, cette qualification fut enlevée à la suite du nom de Paul ; je fis retirer en outre au malade ses vêtements compromettants, que je remplaçai par des habits d'ambulancier.

Je croyais mon ami sauvé, mais, comme nous sommes espionnés par nos subordonnés eux-mêmes, il arriva que votre pauvre frère, dans son agitation malade, soutenait à tout venant qu'il appartenait à un corps franc et qu'on lui avait changé son uniforme.

Je donnai au général les explications que j'imaginai, j'attribuai aux hallucinations de la maladie cette toquade, et, pour ne plus avoir à redouter de pareilles scènes qui devaient compromettre même ma situation personnelle, je mis Paul en lieu sûr, en attendant que je pusse le rendre à votre honorable famille..., pour laquelle je professe, comme vous le savez, la plus vive estime.

— Ah ! monsieur ! reprit la jeune fille hors d'elle et les mains jointes, mais vous seriez notre sauveur.

Et dans son élan de joie et de reconnaissance elle laissait couler de ses beaux yeux des larmes brûlantes.

Il y eut un nouveau silence, pendant lequel le baron crut pouvoir contempler les heureux résultats de sa tentative.

Puis il reprit, en se rapprochant un peu de M^{lle} de Rochebrune :

— Mais, vous comprenez, chère Alice, — c'était la première fois qu'il se permettait une formule aussi familière, — vous comprenez que je n'ai pas pu prendre une résolution semblable et m'exposer peut-être à un châtiement terrible, sans avoir un espoir de compensation ?...

L'Allemand reparaisait, malgré lui, sous son vrai caractère : la générosité du vainqueur, c'était encore l'intérêt.

Alice fit un mouvement et le regarda comme pour surprendre sa pensée et découvrir son but : une perception plus nette de la réalité l'avait frappée.

(A suivre.)

JACQUES DE FONTENELLE.

LES OBSÈQUES DU SAUVETEUR MÉRILLE
A PARIS.

Samedi ont eu lieu, à Paris, en l'église Saint-Martin des Marais, les obsèques de M. Jules Méréille, le courageux sauveteur, mort à Saumur.

Plus de quinze cents personnes, faisant partie pour la plupart de la Société des Sauveteurs, ont dû rester dans la rue.

De nombreuses couronnes étaient déposées sur la cercueil. L'une d'elles, offerte par la Société des Sauveteurs, portait cette inscription: « Les Sauveteurs à leur camarade; » une autre, hommage de M. Lepère, portait comme légende: « Le ministre de l'intérieur à Méréille. »

Les médailles, les décorations du défunt étaient placées sur un coussin de velours rehaussé d'argent. Le deuil était conduit par le frère du brave sauveteur. Venait ensuite M. M. Turquet, Burgues, Richel, Bonne, Molinot, Johnson de Chantilly, etc., etc.

Parmi la foule des Sauveteurs, on voyait: M. de la Renaude, qui dirigeait l'équipe dont faisait partie le défunt, comme son camarade récemment médaillé pour la sixième fois à la suite du sauvetage de M. Tresca, sous-directeur du Conservatoire des arts et métiers, tombé à l'eau pendant les opérations d'écoulement et de rupture des glaces; le vénérable aumônier de Saint-Cyr, aumônier de la Société des Marins qui se sont illustrés par des actions dont le récit est merveilleux, et des gardes des forêts. On remarquait encore M. Hartogs, un commissionnaire en marchandises, dont l'habit est orné de 25 médailles.

La plupart des Sauveteurs portaient la petite veste de marin en drap bleu avec ancre d'or au collet, et la casquette à deux galons également en or.

Une affluente considérable assistait à ces obsèques. Tous les membres de la Société avaient tenu à honneur de lui rendre les derniers devoirs.

L'office des morts a été célébré par M. l'abbé Daroze, premier vicaire, et l'absoute donnée par M. le curé de Saint-Martin des Marais.

Après le service religieux, le cortège s'est dirigé, par la rue des Marais et les boulevards Magenta et Ornano, vers le cimetière de Saint-Ouen, vulgairement connu sous le nom de Cayenne, où a eu lieu l'inhumation.

Sur la tombe, deux discours ont été prononcés, le premier par M. Turquet, le second par le sous-préfet de Saumur.

M. Turquet a retracé la vie de Méréille et prononcé son éloge.

Dans son allocution, le sous-préfet de Saumur a remercié la Société des Sauveteurs de leurs courageux efforts et il a raconté dans quelles douloureuses circonstances Méréille a trouvé la mort. L'orateur a terminé en exprimant les regrets de tous les habitants de son arrondissement.

Voici la lettre de faire part qui avait été adressée par le président à tous les membres de la Société de Sauvetage de la Seine:

Mon cher camarade,
J'ai l'honneur de vous annoncer la mort de notre camarade Jules Méréille, décoré de trois médailles d'honneur du ministère de l'intérieur pour sauvetages, décédé à Saumur, le 17 février 1880, à la suite de plusieurs actes de courage accomplis sur le glacier.

Les obsèques auront lieu à Paris, le samedi 21 du courant, à midi très-précis, en l'église Saint-Martin (rue des Marais). On se réunira à l'église.

Les Sauveteurs comptent sur votre présence pour honorer la mémoire de Méréille, qui est mort victime de son dévouement.

Recevez, mon cher camarade, l'assurance de mes sentiments affectueux.

Le sous-secrétaire d'Etat au ministère des beaux-arts, président des Sauveteurs de la Seine et de la Société française de Sauvetage,
EDMOND TURQUET.

L'inhumation aura lieu au cimetière Montmartre-Saint-Ouen.

Dans son numéro daté du 20 février 1880, qui nous est arrivé dimanche matin, l'Electricité, revue scientifique illustrée, publie sous le titre général: « L'électricité et les grandes catastrophes », un chapitre spécial intitulé: L'EMBARC DE SAUMUR.

Cet article, signé Paul Desmarests, est beaucoup trop long et n'a d'ailleurs plus assez d'actualité pour être reproduit dans nos colonnes. Sous une forme scientifique, il critique les travaux qui ont été faits pour la déflagration de la glace et préconise tout particulièrement l'électricité dans des cas semblables.

Il commence ainsi:

« L'Electricité a envoyé un de ses collaborateurs pour visiter l'embarc de Saumur, espérant qu'il rapporterait des renseignements curieux sur l'emploi des déflagrateurs électriques. A notre grande stupéfaction, notre collaborateur est revenu avec un procès-verbal de carence. On n'emploie pas les organes si puissants, si sûrs que la pile au bichromate ou les appareils Ruhmkorff mettent à la disposition des travailleurs... »

En voici la conclusion:

« ... Il est avantageux, au point de vue patriotique, d'habituer les soldats à manier l'électricité sous toutes ses formes.

« Dans la prochaine guerre, l'électricité jouera un rôle prédominant, et c'est en approfondissant ses mystères que nous couronnerons l'édifice de notre organisation militaire.

« En terminant cet article, nous devons rendre hommage à l'élan admirable des hommes et des officiers dont les services sont inappréciables. Ces remarques n'ont pas pour but de les critiquer, mais de leur indiquer des moyens plus énergiques encore d'être utiles à la France. »

On lit dans le Courrier d'Angers:

« Le procès intenté par M. le procureur de la République de Saumur au Courrier d'Angers, pour délit d'outrages envers le Conseil municipal de Montsoreau et le sous-préfet de Saumur, est venu vendredi à l'audience du tribunal correctionnel de cette ville.

« M. de La Garde a été condamné à 500 francs d'amende et à l'insertion du jugement dans le Courrier d'Angers et dans les deux journaux qui se publient à Saumur.

« C'est M^e Fairé, du barreau d'Angers, qui a présenté notre défense. »

ANGERS.

Dimanche, l'omnibus de midi qui fait le trajet d'Angers à la Pyramide, par suite de la rupture d'une roue, a versé dans la rue du Faubourg-Bressigny, en face le n° 94. Cet omnibus était attelé de trois chevaux. Neuf voyageurs étaient sur l'impériale, et quatorze à l'intérieur. Par un hasard tout à fait providentiel, aucun voyageur n'a été ni blessé ni même contusionné; tous en ont été quittes pour une forte bousculade et une émotion facile à comprendre. (Étoile.)

— A l'audience de samedi 21 février, le tribunal de police correctionnelle d'Angers a condamné à 50 fr. d'amende M^{me} Poirier, laitière, pour falsification de denrées alimentaires. Le lait que vendait M^{me} Poirier contenait 2 litres d'eau pour 10 de lait, deux dixièmes. (Union de l'Ouest.)

Accident causé par la dynamite.

Nous lisons dans l'Étoile d'Angers:

« Le 18 février, M. Charrier, carrier à La Pommeraye, a été grièvement blessé, à Paincourt, par l'explosion de cartouches de dynamite, dans les circonstances suivantes:

« M. Charrier avait reçu pour charger ses mines quatre cartouches de dynamite. Au moment de s'en servir il s'aperçut qu'elles étaient gelées. Il eut alors la funeste imprudence, qu'il avait commise nombre de fois sans accident, de faire dégeler sa dynamite à la chaleur; à cet effet, il se rendit à la machine, située sous un hangar, et là, en l'absence du chauffeur, il déposa ses cartouches sur la partie supérieure de la porte du fourneau en combustion, et, debout devant la chaudière, surveillait l'opération.

« Tout à coup une formidable détonation se fit entendre, et ses camarades, accourus à ce bruit en toute hâte, trouvèrent Charrier par terre et baignant dans son sang.

« Au contact de la chaleur, la dynamite s'était enflammée et avait fait voler en éclats une partie de la porte en fonte du fourneau. Tous ces projectiles frappèrent l'infortuné carrier. Il était dans une situation affreuse.

« La tête présentait plusieurs blessures desquelles le sang s'échappait en abondance; la figure n'était plus qu'une plaie confuse, horrible à voir. Il avait le bas-ventre et la poitrine fortement contusionnés, et ses vêtements brûlés tombaient par lambeaux. Il ne pouvait plus parler ni faire aucun mouvement. Il a été transporté à son domicile, où il a reçu les soins d'un docteur. Ses jours sont en danger. Il a une femme et deux enfants en bas âge.

« M. le directeur de la carrière a pris des mesures pour venir en aide à la malheureuse victime de cette funeste imprudence et à sa famille. »

LOUDUN.

On instruit en ce moment, au parquet de

Loudun, contre un crime d'infanticide commis dans de mystérieuses circonstances.

L'auteur de ce crime ou ses complices ont poussé le cynisme jusqu'à envelopper l'enfant dans un mouchoir pour le jeter ou le déposer dans le jardin d'une habitation particulière, où le petit être a été retrouvé.

On recherche activement les coupables, qu'on ne tardera pas à trouver, espérons-le. (Journal de la Vienne.)

RENNES.

La messe militaire à Rennes est supprimée depuis le 15 de ce mois, par ordre ministériel.

Evidemment, c'est au nom de la liberté de conscience que le général Farre a pris cette décision, que l'on peut ajouter au dossier déjà gros de la République aimable et tolérante.

La messe militaire était toujours suivie par un grand nombre de fidèles, et il n'y a dans la ville de Rennes qu'une voix pour protester contre la mesure prise par le général Farre.

Les journaux d'Agén se félicitent de jouir d'une température printanière et de voir déjà les arbres bourgeonner; aussi plaisantent-ils les météorologistes américains qui avaient annoncé des bourrasques.

Il paraît que les prévisions américaines ne se sont réalisées que pour notre contrée; mais aussi comme nous sommes favorisés! Depuis plus de huit jours c'est une suite non interrompue d'averses, de tempêtes qui s'apaisent un instant pour redoubler de violence le lendemain.

Comme fiche de consolation, on nous annonce une nouvelle perturbation atmosphérique.

CONSEILS ET RECETTES.

Moyen de remettre à neuf le velours tacheté, miroité ou fripé.

Pour faire disparaître ces défauts qui proviennent: le miroitage, d'une pression quelconque prolongée ou d'un commencement d'usure; le piquetage, de l'humidité de l'endroit où le vêtement a été placé, voici comment il faut opérer:

On prend un réchaud dans lequel on met de la braise bien allumée. Sur ce feu on établit une feuille de cuivre assez épaisse pour avoir une certaine solidité. (A défaut de feuille de cuivre, on se sert d'une forte casserole en cuivre que l'on renverse sur le fourneau de manière cependant à ne pas étouffer le feu.)

Quand le métal est bien chaud, on place dessus une serviette pliée en seize et trempée dans de l'eau bouillante.

La chaleur du réchaud continuant d'élever la température, on étend le velours du côté de l'envers sur le linge humide et brûlant, dont il se dégage bientôt une épaisse vapeur noirâtre.

A ce moment, on prend une brosse douce et on la passe légèrement en tous sens sur l'étoffe; puis, au bout de quelques minutes, on enlève le velours de dessus le linge mouillé et on le laisse sécher à plat sur une table.

Lorsqu'il est complètement sec, le velours est redevenu aussi beau que s'il était neuf.

Un bon conseil adressé par un colonel d'artillerie, avec prière de le publier.

Combien de pauvres gens n'ont, pour se couvrir la nuit, qu'un méchant drap et une mauvaise couverture! On a beau étendre ses vêtements sur le lit, le froid triomphe de tout. Eh bien! une feuille de papier simple ou double, placée entre le drap et la couverture, suffit à garder la chaleur du lit; à elle toute seule, elle vaut mieux que les meilleurs duvets.

Faits divers.

M. le consul de France à Buenos-Ayres a appris récemment qu'un nommé Carrote (Pierre) est mort dans la République Argentine, laissant une succession de quelques milliers de francs, dont le fisc argentin va s'emparer si, d'ici à cinq mois, les héritiers ne se sont pas présentés. Les seuls renseignements que l'on possède sur le défunt constatent qu'il était un ancien soldat du premier Empire, originaire de Bretagne.

La doyenne des vieilles demoiselles de France est morte ces jours derniers à Belmontet, département du Lot.

M^{lle} Marie Fabre était âgée de cent quatre ans.

Qu'on dise encore que le mariage est un brevet de longévité!

Ces faiseurs de mots ne respectent rien:

On parlait de l'attentat contre le czar:

— Comme on voit bien, disait quelqu'un, que l'office n'y est pour rien.

— ?

— Certainement, le glacier n'eût servi la bombe qu'au dessert.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 23 février 1880.

Il règne une certaine agitation dans le monde de l'agiotage. Il paraît que le gouvernement s'est ému des dernières pratiques financières à l'usage des créateurs de Sociétés nouvelles et qu'il songe à réformer la loi de 1867.

Le 3 0/0 cote 82.30; le 5 0/0 fait 116.40. Peu d'affaires sur les fonds étrangers. Italien, 81.60; Egyptien, 284; Florin, 74.40. Le Crédit foncier est très-ferme à 1,118.75.

Les Foncières et Communales 1879 ont de très-bonnes tendances. Les nouvelles Communales en émission se placent dans d'excellentes conditions. Les capitaux de l'épargne s'assurent, avec cette valeur, un revenu fixe raisonnable, des chances de lots très-nombreuses et très-importantes, et enfin des plus-values certaines.

Le Comptoir d'Escompte est ferme à 882.50; Crédit Mobilier, 717.50; Société Générale, 562.50; Banque ottomane, 550.

Les chemins de fer conservent de bons cours. Nord, 1,500; Est, 725; Lyon, 1,185; Orléans, 1,190; Autrichiens, 590; Lombards, 198.75.

Les valeurs industrielles sont calmes. Les syndicats cherchent en ce moment à placer une série de valeurs qui ne semblent pas appelées à fixer l'attention des capitalistes.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 22 février 1880.

Versements de 102 déposants (15 nouveaux), 19,703 fr. 44 c.
Remboursements, 20,031 fr. 16 c.

Marché de Saumur du 21 février.

Blé de semence	—	Huile de noix	50	190	—
Blé nouv. (Th.)	26	Huile chene	50	—	—
Froment (Th.) 77	26	Graine tréfle	50	—	—
Halle, moy. 74	25	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.) 780	90	—	—
Orge	65	— Luzerne	780	75	—
Avoïnèh. bar. 50	11	— Paille	780	55	—
Fèves	75	— Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	— Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	— Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Graine de lin	70	— qualité (52 k. 500)	48	—	—
Chenevis	50	— 2 ^e	41	—	—
Farine, eulas	157	— 3 ^e	35	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877, 1 ^{re} qualité 125 à 150	
Id., 1877, 2 ^e id.	à 110
Ordin., env. de Saumur 1877, 1 ^{re} id.	à 110
Id., 1877, 2 ^e id.	à 100
Saint-Léger et environs 1877, 1 ^{re} id.	à 110
Id., 1877, 2 ^e id.	à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1877, 1 ^{re} id.	à 100
Id., 1877, 2 ^e id.	90 à 100
La Vienne, 1877	85 à 90

ROUGES (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1877	à 150
Id., 1878	à 110
Champigny, 1878	1 ^{re} qualité à 215
Id., 1877	2 ^e id. à 150
Id., 1877	1 ^{re} id. à 150
Id., 1877	2 ^e id. à 150
Varrains, 1877	à 150
Varrains, 1878	à 150
Bourgueil, 1878	1 ^{re} qualité à 160
Id., 1877	2 ^e id. à 150
Id., 1877	1 ^{re} id. à 150
Id., 1877	2 ^e id. à 150
Restigné 1878	à 150
Id., 1877	à 150
Chinon, 1878	1 ^{re} id. à 150
Id., 1877	2 ^e id. à 140
Id., 1877	1 ^{re} id. à 150
Id., 1877	2 ^e id. à 150

Théâtre de Saumur.

Direction CHAYANNE.

MARDI 24 février 1880.

Pour les représentations de M^{lle} R. Mézeray, première chanteuse Falcon, et M. Carrière, fort ténor.

GRAND SUCCES

LA JUIVE

Grand opéra en 5 actes, paroles de Scribe, musique d'HALÉVY.

M^{lle} R. MÉZERAY remplira le rôle de Rachel; M. CARRIÈRE, celui d'Élazar.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

M^{me} BERTHE, la somnambule du Journal du Magnétisme (fondé par le baron du Potet, 22^e année; 6 fr. par an; le n° 25 cent.) Célèbre pour le traitement des MALADIES. Consult. par correspondance, 3, rue Monthabor, Paris.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS

BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants :

ignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND;

BESSON, successeur de TEXIER, J. Besson, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{ie} CLÉRY
à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.	8 h. 10 —	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.	10 h. 54 matin.	11 h. 15 soir.
8 h. 10 —	1 h. 25 soir.	4 h. 50 soir.	9 h. 15 soir.	9 h. 15 soir.	11 h. 15 soir.
1 h. 25 soir.	4 h. 55 —	11 h. 35 —			
4 h. 55 —	7 h. 40 —				

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	10 h. 45 —	8 h. 59 matin.	9 h. 48 matin.	11 h. 15 soir.	11 h. 15 soir.
12 h. 15 soir.	6 h. 45 —	3 h. 35 soir.	4 h. 15 soir.	6 h. 25 —	6 h. 25 —
		5 h. 14 —	6 h. 25 —	11 h. 15 —	11 h. 15 —
		10 h. 22 —			

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82 30			Crédit Foncier colonial	520		2 50	Canal de Suez	790		3 75
3 % amortissable	84 30		20	Crédit Foncier, act. 500 f.	1107 50		2 50	Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	115 50		50	Obligations foncières 1877	366			Société autrichienne	590		5
5 %	116 40		04	Sec. gén. de Crédit industriel et commercial	710		5	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	512		2	Crédit Mobilier	717 50		2 50	Orléans	382 75		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	340 50		1	Crédit foncier d'Autriche	760		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	382 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512		50	Est	785		1 25	Est	381		
— 1865, 4 %	528 50		50	Paris-Lyon-Méditerranée	1185		5	Nord	385 75		
— 1869, 3 %	464 50		50	Midi	878 75		50	Ouest	383		
— 1871, 3 %	398 50			Orléans	1190			Midi	381 50		
— 1875, 4 %	528			Ouest	782 50		2 50	Paris (Grande Ceinture)	386		
— 1876, 4 %	511		1	Compagnie parisienne du Gaz	1340		11 25	Paris-Bourbonnais	382		
Banque de France	3240			C. gén. Transatlantique	620		25	Canal de Suez	575		
Comptoir d'escompte	881 50		2 50								
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — — — soir, omnibus.	
3 — 32 — — — — — express.	
7 — 15 — — — — — omnibus.	
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — — — — omnibus.	
9 — 40 — — — — — express.	
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1^o Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

A VENDRE

- 1^o UN BON PIANO CARRÉ en acajou;
- 2^o UNE VOITURE à quatre roues, genre victoria, avec capote mobile. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE JUMENT ALEZANE
Demi-sang,
Taille : 1 mètre 55 centimètres.
Se monte et s'attelle. Peut porter un fort poids.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

PUITS FORÉS

Ces PUIFS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitré (Maine-et-Loire).

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

VINS ROUGES DE TABLE RECOMMANDÉS

La Bordelaise de 228 litres, rendue franco de port à la gare de l'acheteur.

1879	1878	1874	} Paiement 90 jours. En demi-barrique, 8 fr. en sus pour différence de transport et de logement. Les 1878 et 1874 sont prêts à mettre en bouteilles.
PREMIÈRES COTES	115	125 140	
MÉDOC	130	140 165	
CHATEAUFERRÈRE	145	160 185	
GRAVES BLANCS	110	125 140	

EAU-DE-VIE D'ARMAGNAC, de 100 à 250 fr., suivant l'âge, par fûts de 30 à 80 litres, logement en sus. Au-dessus de 100 litres, le fût n'est pas compté.

S'adresser à M. HENRY VALÉRY, propriétaire-viticulteur au château Ferrière, à Floirac, près Bordeaux (Gironde).

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le